

MAIRIE



SEANCE DU
8 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

INSTALLATIONS
CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE
D'AUTORISATION DE
CONSTRUCTION ET
D'EXPLOITATION
D'UN BÂTIMENT
LOGISTIQUE, DENOMME «
BÂTIMENT LD 4 »
SITUÉ DANS LA ZONE
LOGISTIQUE LD, ZAC «
DELTA 3 EXTENSION »,
RUE DE MAISON ROUGE
SUR LA COMMUNE DE
DOURGES

ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE

AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Étaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Arrivé en cours de séance à 19h20). Mmes MIJUN Peggy (Arrivée en cours de séance à 19h10). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. HENAUX Christophe.

Absents excusés : MM. MARTIN Bernard. RUCAR André

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par arrêté du 30 juillet 2024, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique dénommé « Bâtiment LD 4 » situé dans la zone logistique LD, ZAC « Delta 3 extension », rue de maison rouge sur la Commune de Dourges à la demande la SPL DELTA 3.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2024 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique dénommé « Bâtiment LD 4 » situé dans la zone logistique LD, ZAC « Delta 3 extension », rue de maison rouge sur la Commune de Dourges.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** à la demande d'autorisation formulée par la société SPL DELTA 3 de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique dénommé « Bâtiment LD 4 » situé dans la zone logistique LD, ZAC « Delta 3 extension », rue de maison rouge sur la Commune de Dourges.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com